

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

**Objet : Budget déchets ménagers : signature d'un contrat de prêt pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de Hautes Terres Communauté ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président notamment en vue de la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements dans les limites prévues par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

**Vu** le budget annexe déchets ménagers 2025 ;

**Considérant** la consultation faite auprès de différents établissements bancaires ;

**Considérant** l'offre du Crédit Agricole Centre France aux conditions suivantes :

Montant emprunté	414 750 €
Durée	7 ans
Taux fixe	2.75 %
Paiement des échéances	Trimestriel
Mode d'amortissement	Amortissement constant
Commission d'engagement	622.13 €

### DECIDE

**Article 1** : D'accepter la proposition de prêt du Crédit Agricole Centre France d'un montant de 414 750 € pour le financement de l'acquisition d'une benne à ordures ménagères dans les conditions indiquées ci-dessus ;

**Article 2** : De tenir compte de cet emprunt dans les budgets annexes déchets ménagers de l'année en cours et suivants ;

**Article 3** : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 4** : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président



Didier ACHALME